Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

Licence Géographie

Géographie et aménagement

Session 2026 • Code sujet : **26-LIC-GEOG-EP1** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **3,0 (indicatif)**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Sélection, contrôle et organisation des données territoriales (3 questions) **Page 3**

2. Calcul et comparaison d’indicateurs territoriaux (3 questions) **Page 5**

3. Interprétation spatiale et production d’une analyse (3 questions) **Page 7**

4. Traçabilité, traitement et restitution des données (2 questions) **Page 9**

5. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 11**

Sujet officiel (PDF) : https://licencegeographie.fr/assets/annales/licence-geographie/C6 - Exploitation de données à des fins d’analyse/2026/Licence Géographie et Aménagement - C6 - Exploitation de données à des fins d’analyse - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Sélection, contrôle et organisation des données territoriales

Une agence d'urbanisme fictive doit comparer cinq quartiers de Val-des-Rives à partir de données démographiques, de logement et d'accessibilité. Il faut évaluer la cohérence, la comparabilité et les limites de ces données avant de produire un diagnostic.

Question 1.1. À partir des DT 1 et DT 3, identifiez deux contrôles de cohérence à effectuer avant tout calcul. Pour chacun, précisez la variable concernée et le contrôle attendu.

Deux contrôles à effectuer sur les cinq quartiers :

- **Population accessible :** vérifier que l'effectif situé à moins de 500 m d'un arrêt ne dépasse pas la population 2024 du même quartier.
- **Logements :** vérifier que le nombre de logements vacants ne dépasse pas le nombre total de logements, qui les inclut.

Ces contrôles portent sur des effectifs exprimés dans la même unité et la même période.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Vérifier que la population accessible ne dépasse pas la population 2024 et que les logements vacants ne dépassent pas les logements totaux.

Question 1.2. Définissez un indicateur pertinent pour comparer l'accessibilité aux transports collectifs entre les quartiers, à partir des variables du DT 1. Donnez sa formule et son unité, puis indiquez la précaution à prendre pour agréger cet indicateur à l'échelle des cinq quartiers.

Pour chaque quartier, l'indicateur pertinent est la part de la population 2024 située à moins de 500 m d'un arrêt : $A = (\text{population à moins de } 500 \text{ m d'un arrêt} / \text{population 2024}) \times 100$.
Il s'exprime en pourcentage. Pour agréger les cinq quartiers, additionner les effectifs accessibles et les populations 2024, puis calculer leur rapport : les dénominateurs des quartiers étant différents, ne pas faire la moyenne simple de leurs pourcentages.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Part accessible par quartier, en %. À l'échelle des cinq quartiers, utiliser le rapport des sommes d'effectifs.

Question 1.3. **Indiquez deux limites d’interprétation des données fournies. Pour chacune, expliquez son influence possible sur le diagnostic et proposez une information complémentaire utile.**

Limite	Influence possible	Information complémentaire utile
La proximité à 500 m ne renseigne ni sur la fréquence ni sur la qualité du service.	Elle peut surestimer l’accessibilité réelle aux transports.	Fréquences, amplitudes horaires et régularité des lignes.
Les données ne sont pas ventilées par âge ou niveau de revenu.	Les besoins et difficultés propres à certains groupes restent invisibles.	Données sociodémographiques et enquêtes sur les déplacements.

La part mesurée décrit une proximité potentielle, pas l’usage effectif ni l’égalité d’accès.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La proximité ne mesure pas la qualité du service, et les données agrégées masquent les différences de besoins entre habitants.

2. Calcul et comparaison d’indicateurs territoriaux

Le dossier fournit les surfaces, les populations de 2019 et 2024, les logements vacants et totaux, ainsi que les effectifs vivant à moins de 500 mètres d’un arrêt. Les calculs portent sur des densités, une évolution démographique et des proportions calculées à partir des sommes d’effectifs.

Question 2.1. Calculez la densité de population en 2024 du quartier C, puis celle du quartier B, en habitants par km². Indiquez lequel des deux quartiers est le plus dense et donnez l’écart de densité entre eux.

La densité se calcule en divisant la population de 2024 par la surface. Pour C : 6 200 / 2,0 = 3 100 habitants/km². Pour B : 7 600 / 0,8 = 9 500 habitants/km². L’écart est de 9 500 - 3 100 = 6 400 habitants/km². Les résultats sont arrondis à l’unité, comme demandé. Le quartier B est donc le plus dense. Les deux densités sont calculées avec la même année de population et la même unité de surface, ce qui permet leur comparaison directe.

Densités de C et B, DR 1

Densité du quartier C	6 200 / 2,0 3 100 hab./km²
Densité du quartier B	7 600 / 0,8 9 500 hab./km²
	Écart : 6 400

✓ RÉPONSE À RETENIR

C : 3 100 habitants/km² ; B : 9 500 habitants/km². B est le plus dense, avec un écart de 6 400 habitants/km².

Question 2.2. Calculez le taux d’évolution de la population du quartier C entre 2019 et 2024. Précisez le signe de l’évolution et interprétez le résultat en une phrase.

Le taux d’évolution se calcule par rapport à la population initiale de 2019 : $((6\,200 - 6\,500)/6\,500) \times 100 = -4,615\ldots\ \%$. Arrondi à 0,1 point, le taux est de -4,6 %. Le signe négatif indique une diminution. Entre 2019 et 2024, la population du quartier C a donc baissé de 4,6 % par rapport à son effectif initial, soit 300 habitants. Le dénominateur est bien la population de 2019, et non celle de 2024.

Évolution de C, DR 1

Évolution de la population du quartier C entre 2019 et 2024	−300 / 6 500 × 10(−4,6 % diminution

✓ RÉPONSE À RETENIR

Quartier C : -4,6 %. La population a diminué de 300 habitants entre 2019 et 2024.

Question 2.3. Pour l'ensemble des cinq quartiers, calculez la part de logements vacants parmi les logements totaux et la part de la population située à moins de 500 mètres d'un arrêt. Utilisez les sommes des effectifs au numérateur et au dénominateur, puis arrondissez les résultats à 0,1 point.

La part de logements vacants rapporte la somme des logements vacants à celle des logements totaux : $(1\,375/17\,100) \times 100 = 8,0409\ldots\ \%$, soit 8,0 %. Pour l'accessibilité, on rapporte la somme des habitants situés à moins de 500 m d'un arrêt à la population totale de 2024 : $(20\,740/31\,200) \times 100 = 66,4743\ldots\ \%$, soit 66,5 %. Ces parts sont calculées à partir des sommes d'effectifs, et non par la moyenne des taux des quartiers.

Parts des cinq quartiers, DR 1

Part de logements vacants pour les cinq quartiers	1 375 / 17 100 × 1 8,0 % logements
Part de population à moins de 500 m d'un arrêt pour les cinq quartiers	20 740 / 31 200 × 66,5 % population

✓ RÉPONSE À RETENIR

Logements vacants : 8,0 %. Population à moins de 500 m d'un arrêt : 66,5 %.

3. Interprétation spatiale et production d’une analyse

Les résultats des calculs doivent être mis en relation avec un schéma indicatif des quartiers et des axes de transport collectif. L’analyse doit comparer les situations territoriales sans traiter ce schéma non géoréférencé comme une carte permettant de mesurer des distances réelles.

Question 3.1. Calculez la part de la population située à moins de 500 mètres d’un arrêt pour chacun des cinq quartiers, puis classez les quartiers de la part la plus élevée à la plus faible. Indiquez le quartier prioritaire si l’objectif est de renforcer l’accessibilité de la population.

La part d’accessibilité de chaque quartier est le nombre d’habitants à moins de 500 m d’un arrêt divisé par sa population 2024, puis multiplié par 100. Les dénominateurs sont donc propres à chaque quartier.

Quartier	Calcul	Part
A	6 300 / 8 400 × 100	75,0 %
B	5 700 / 7 600 × 100	75,0 %
C	3 100 / 6 200 × 100	50,0 %
D	4 080 / 5 100 × 100	80,0 %
E	1 560 / 3 900 × 100	40,0 %

Le classement compare les parts, pas les effectifs accessibles. E est prioritaire pour renforcer la proportion de population couverte, car sa part est la plus faible.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Classement : D (80,0 %) > A = B (75,0 %) > C (50,0 %) > E (40,0 %). Priorité : E.

Question 3.2. Rédigez un diagnostic de quatre à six lignes faisant ressortir au moins deux contrastes entre quartiers. Mobilisez au minimum une densité, une évolution démographique et une part d’accessibilité calculées ou calculables à partir du dossier.

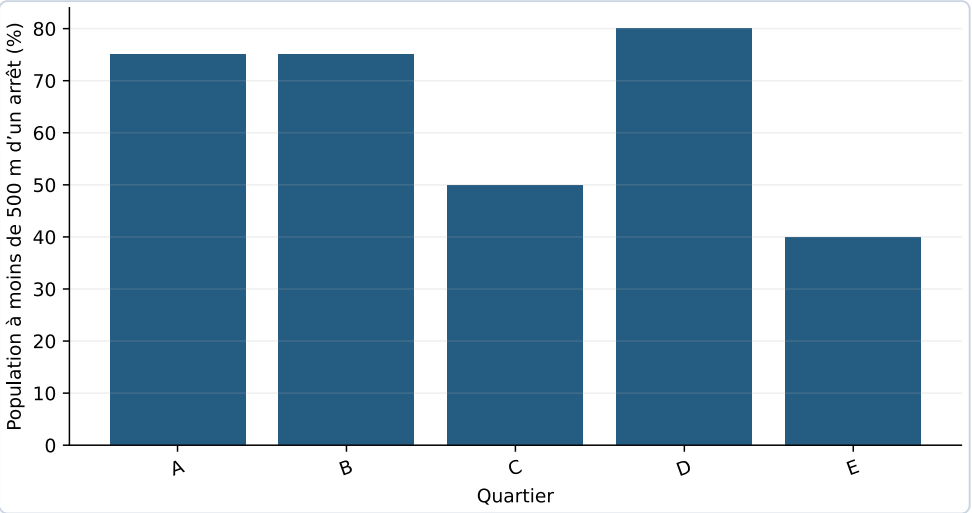
B est le plus dense, avec 9 500 hab./km², contre 3 100 hab./km² à C et 1 300 hab./km² à E.
Entre 2019 et 2024, la population de C diminue de 4,6 %, tandis que celle de D augmente de 6,3 %.
L’accessibilité atteint 80,0 % à D, mais seulement 40,0 % à E.
E cumule donc la plus faible part accessible et la densité la plus faible, alors que B associe forte densité et accessibilité de 75,0 %.
Ces contrastes décrivent les quartiers, sans démontrer que la densité entraîne une meilleure accessibilité.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> B : 9 500 hab./km². C : 3 100 hab./km² et −4,6 % de population. Accessibilité : 80,0 % à D, 40,0 % à E.

Question 3.3. Proposez une représentation adaptée à la comparaison des parts d'accessibilité des cinq quartiers. Précisez le type de représentation, les variables visuelles, le titre et une précaution nécessaire pour ne pas induire le lecteur en erreur.

Un diagramme en barres verticales permet de comparer les parts des cinq quartiers. Utiliser des barres de largeur identique, une couleur unique et un axe vertical gradué de 0 à 100 %.

Titre : « Population située à moins de 500 m d'un arrêt par quartier, 2024 ». Indiquer la source DT 1 et définir l'indicateur comme le rapport entre la population située à moins de 500 m d'un arrêt et la population 2024 du quartier. Ne pas reporter ces valeurs sur le schéma de localisation, qui n'est ni géoréférencé ni métrique.



✓ RÉPONSE À RETENIR

Diagramme en barres : D 80 %, A et B 75 %, C 50 %, E 40 %. Axe de 0 à 100 %, source DT 1, période 2024.

4. Traçabilité, traitement et restitution des données

Le service d'observation territoriale doit conserver une chaîne de traitement vérifiable avant la diffusion du diagnostic. Le travail porte sur les traces à documenter pour contrôler les données et les calculs, ainsi que sur les limites d'une interprétation causale.

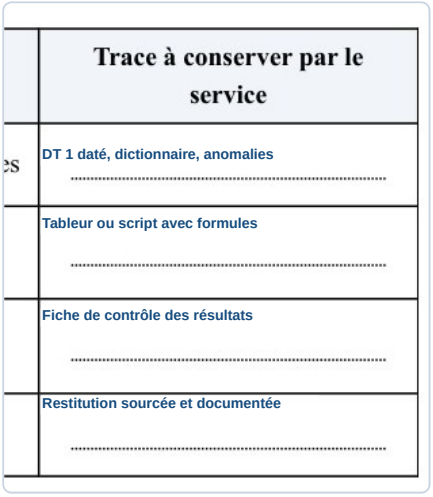
Question 4.1. Complétez le DR 2 en indiquant, pour chacune des quatre étapes de traitement, une trace concrète et vérifiable permettant à un autre analyste de reproduire ou de contrôler le traitement.

Pour rendre la chaîne reproductible, chaque trace doit identifier les données utilisées, les opérations appliquées et les contrôles effectués. Elle doit être datée et conservée dans un format consultable par un autre analyste.

Étape	Trace concrète à conserver
1. Contrôle des données	Copie datée du DT 1, dictionnaire des variables et relevé des valeurs manquantes ou incohérentes, dont le contrôle « population accessible ≤ population 2024 ».
2. Calcul des indicateurs	Tableur ou script archivé avec données d'entrée, formules appliquées et résultats par quartier.
3. Contrôle des résultats	Fiche de vérification des sommes, dénominateurs, unités et cohérence des valeurs calculées.
4. Restitution	Version finale du tableau ou graphique avec source, période, définition des indicateurs et limites.

Ces documents permettent de retracer les choix, de refaire les calculs et de contrôler les résultats avant leur diffusion.

DR 2 complété : traces à conserver



✓ RÉPONSE À RETENIR

Archiver le DT 1 contrôlé, le tableur ou script, la fiche de vérification et la restitution documentée.

Question 4.2. Expliquez pourquoi les seules données fournies ne permettent pas de présenter une association entre densité de population et part de population située à moins de 500 mètres d'un arrêt comme la preuve que la densité entraîne une meilleure accessibilité. Donnez deux données ou méthodes complémentaires utiles pour approfondir l'analyse.

Les données décrivent cinq quartiers à une seule période : une association observée ne permet pas d'établir que la densité cause une meilleure accessibilité. Des facteurs non mesurés peuvent influencer simultanément les deux variables. En outre, la proximité d'un arrêt ne renseigne ni sur la fréquence ni sur la qualité du service.

Pour approfondir l'analyse, on peut :

- recueillir des données de fréquence et d'amplitude horaire de la desserte, ainsi que des caractéristiques socio-économiques des habitants ;
- suivre plusieurs périodes et conduire une analyse multivariée ou une comparaison avant-après une modification de desserte.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'association ne prouve pas la causalité : facteurs confondants et qualité de service ne sont pas mesurés. Compléter par des données de desserte et une analyse temporelle.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : L'évaluation C6 de Géographie et aménagement, session 2026, code 26-LIC-GEOG-EP1, dure 3 heures et porte un coefficient indicatif de 3,0. À partir d'un jeu fictif sur cinq quartiers de Val-des-Rives, elle évalue le contrôle des données, le calcul d'indicateurs démographiques et d'accessibilité à 500 mètres d'un arrêt, leur interprétation et représentation, ainsi que la traçabilité d'une restitution prudente.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Densité 2024 : population 2024 divisée par la surface en km², exprimée en habitants par km².
- Taux d'évolution : ((population finale - population initiale) / population initiale) × 100.
- Part d'accessibilité d'un quartier : population située à moins de 500 m d'un arrêt divisée par la population 2024, puis multipliée par 100.
- Pour agréger une proportion sur plusieurs quartiers, sommer les effectifs des numérateurs et des dénominateurs avant de calculer le pourcentage.

Points de vigilance & attentes du jury

- Contrôler les identifiants, unités, périodes et valeurs manquantes avant tout calcul.
- Vérifier que la population située à moins de 500 m d'un arrêt ne dépasse pas la population 2024 du quartier.
- Pour comparer des proportions, vérifier l'homogénéité des définitions et utiliser les bons dénominateurs.
- Sur toute restitution, indiquer titre, période, unité, source et définition, sans déduire une causalité d'une association.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer une proportion pour l'ensemble des quartiers ?

Additionnez d'abord les effectifs concernés au numérateur et les effectifs de référence au dénominateur. Divisez les deux sommes, multipliez par 100, puis appliquez l'arrondi demandé. Ne faites pas la moyenne des pourcentages des quartiers.

Q : Pourquoi la part d'accessibilité n'est-elle pas un nombre de personnes ?

Elle rapporte la population vivant à moins de 500 mètres d'un arrêt à la population totale du quartier en 2024. Le résultat est une proportion exprimée en pourcentage, ce qui permet de comparer des quartiers de tailles différentes.

Q : Que faut-il rendre avec la copie pour les calculs et la traçabilité ?

Il faut compléter les documents réponses DR 1 et DR 2 et les joindre à la copie. Dans DR 1, présentez les opérations utiles, les unités et les arrondis demandés. Dans DR 2, inscrivez une trace concrète pour chaque étape.

Q : Quelles informations doit comporter une représentation des résultats ?

La restitution doit faire apparaître un titre, la période, l'unité, la source et la définition de l'indicateur. Choisissez des variables visuelles adaptées aux proportions et ne donnez pas au schéma indicatif une précision géographique qu'il ne possède pas.

Sujet officiel associé (PDF) : https://licencegeographie.fr/assets/annales/licence-geographie/C6 - Exploitation de données à des fins d'analyse/2026/Licence Géographie et Aménagement - C6 - Exploitation de données à des fins d'analyse - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources Licence Géographie et Aménagement : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.